

Fiche info : formation d'1 jour "opérateur de transpalette et/ou gerbeur électrique"

Le transpalette électrique (TPE) est utilisé pour déplacer horizontalement des charges sur des longues distances. Le levage et le déplacement de cet engin sont assurés par un moteur électrique. Il existe des modèles sans plate-forme, à côté desquels le conducteur doit marcher, et des modèles avec plate-forme, sur lesquels le conducteur doit monter.



Le gerbeur électrique (GEE): cet appareil permet de travailler tant horizontalement que verticalement. Lors de l'utilisation d'un gerbeur, la charge se situe au-dessus des longerons des roues de soutien, ce qui évite tout risque de basculement vers l'avant. Il existe des modèles avec ou sans plate-forme.



Description et durée

Cette formation est destinée aux employeurs qui souhaitent donner une formation sur la sécurité d'opérateur TPE/GEE à leurs collaborateurs possédant suffisamment à beaucoup d'expérience, afin de satisfaire ainsi aux exigences légales (obligation de formation). Les formations peuvent être organisées ensemble ou de manière séparées

Cette courte formation sans examen comprend +/- 3 heures de théorie et d'1 à 5 heures de pratique par participant. La formation peut être organisée dans les salles de formation d'Athetys ou chez l'employeur (sous certaines conditions). Si la formation a lieu chez Athetys, il est prévu 3 heures de théorie et 5 heures de pratique par candidat. A l'issue de la formation, le participant reçoit un "certificat de participation à la formation sur la sécurité d'opérateur de transpalette et/ou gerbeur électrique".

Les cours peuvent avoir lieu en semaine de 7 à 15 heures ou de 9 à 17 heures (autres horaires possibles sur demande)

Objectif

Sensibiliser le participant afin qu'il effectue son travail de conducteur de TPE/GEE de manière sûre, correcte et efficace.

Conditions de participation

Le participant a minimum 18 ans, dispose d'un certificat d'aptitude médicale pour le travail dans une fonction de sécurité et maîtrise suffisamment le français ou le néerlandais.

Contenu de la formation

Le contenu de cette formation est une version abrégée de celle de 3 jours.

Théorie

- Résumé de la législation
Connaissance de base RGPT, CODEX, responsabilités et obligations
- Risques et accidents
Pouvoir constater, analyser et maîtriser les risques propres au travail, aux appareils et aux lieux.
- Consignes de sécurité
Connaître les consignes de sécurité : sens de la marche, freinage avant un virage, distance entre les transpalettes – gerbeurs électriques, interdiction de prendre des passagers, vitesse adaptée, consignes pour le branchement / débranchement de la batterie et la mise en place dans un chargeur, prendre des virages, freiner, ...
- Accessoires transpalette – gerbeur électrique
- Charge et diagramme de charge
Savoirs quels facteurs influencent la charge et la stabilité d'un transpalette – gerbeur électrique. Comprendre et savoir utiliser des diagrammes de charge (uniquement auprès du GEE)
- Utiliser le transpalette – gerbeur électrique
Connaître les éléments du contrôle du démarrage : frein à main, pédale de frein, test du système hydraulique, contrôle du klaxon, contrôle visuel des pneus, jeu dans la colonne de direction, tension de la chaîne, fourches.
Prendre des virages, tourner

Pratique

- Pouvoir effectuer une inspection quotidienne correcte du transpalette-gerbeur électrique, repérer les défauts dangereux et les signaler
- Se ranger en sécurité
- Pouvoir utiliser correctement les organes de commande
- Appliquer les règles de sécurité et le code de la route : conduite défensive, interaction avec les personnes et les autres conducteurs.
- Pouvoir brancher et débrancher les batteries
- Applique une technique de conduit correcte : marche avant, marche arrière. Tourner
- Pouvoir effectuer les manoeuvres suivantes : tourner et prendre les virages en marche avant et marche arrière, se déplacer dans des allées très étroites
- Pouvoir évaluer la distance, la profondeur et la hauteur
- Pouvoir conduire dans des circonstances spécifiques : le chargement et déchargement d'un camion
- Pouvoir empiler des marchandises correctement en fonction de la capacité du TPE/GEE

- Appliquer l'ordre et la propreté

Certificat – durée de validité

Chaque participant reçoit un « certificat de participation à la formation sur la sécurité d'opérateur de transpalette – gerbeur électrique », valable 5 ans. Il ne s'agit pas d'un certificat de compétence professionnelle. Ce certificat de participation est néanmoins une obligation légale pour l'employeur qui veut confier l'utilisation d'un TPE/GEE à un collaborateur.

Au terme de 5 ans, un cours de recyclage doit être suivi dans un centre de formation agréé ou chez l'employeur.

Le règlement de la formation est disponible sur demande au début de la formation ou après l'inscription.